



de

COMMUNE

NONARDS

Décembre 2025



<https://www.mairie-de-nonards.fr/>

BULLETIN MUNICIPAL





Éditorial

MAIRIE DE NONARDS

2100 Route de la Plaine,
19120. NONARDS
Tel: 05 55 91 50 08
Nonards@mairie19.fr
www mairie-de-nonards.fr

SECRETARIAT

Mme Cassandra ALLAIN
Lundi, mardi et vendredi
13h à 16h30
Jeudi matin
9h à 12h

Arrive le terme de l'année 2025, voici la nouvelle édition de votre bulletin municipal.

A votre habitude, vous y retrouverez nombre d'informations pratiques, le bilan de l'année écoulée, via la publication des délibérations votées lors des conseils municipaux successifs, le détail des différents travaux réalisés sur la commune, des nouvelles de chacune de nos associations.

Nombreuses et variées, elles témoignent de la richesse de la vie communale à Nonards.

2026 sera une année « électorale » avec, au moins, le renouvellement au printemps du conseil municipal. Soyez attentif, un changement important a lieu quant à l'organisation du scrutin à venir.

Il s'agit du vote par listes entières, une révolution pour les communes de moins de 1000 habitants, et c'est notre cas. Le détail vous en est donné dans ces pages.

Et puis pour voter, il faut obligatoirement être inscrit sur une liste électorale.

Il y a en France 2,9 millions d'électeurs non inscrits et 7,7 millions d'électeurs mal inscrits.

(estimation INSEE). Le taux d'abstention est en partie dû à cette « mal inscription ».

L'inscription est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au 6 février 2026 au secrétariat de la mairie.

Il est possible de vérifier soi-même sa situation électorale en ligne, sinon à la mairie.

J'espère que la lecture de cette parution vous satisfera, toute suggestion pour l'améliorer sera la bienvenue, n'hésitez pas à nous faire part d'idées nouvelles...

Je vous souhaite, l'équipe des conseillers à mes côtés, une très bonne année 2026



M. Le Maire Daniel ROCHE et son équipe:

Laurent BOISSARIE

Michelle BARRIÈRE

J.Jacques CAUVIN

Bérangère MAZEYRIE

Colette DORRIVAL

Pierrette GRANVAL

Marie FAVAREL

Marc VANTALON

Frank BARRIÈRE

François BORDES

Vous souhaitez

Bonne et heureuse année!

Rédaction:

Les articles rédigés dans ce bulletin sont le fruit d'une réflexion collective des élus et des services.

Le bulletin est consultable et téléchargeable en ligne sur le site de la commune.

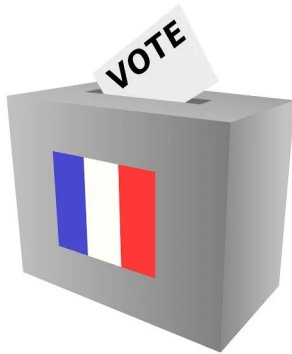
Nous vous en souhaitons bonne lecture.



P. 3	Changements pour les élections municipales	P. 17	L'école primaire. Les parents d'élèves.
P. 4	Budget	P. 18	Hébergements temporaires. Secours Populaire.
P. 5 à 8	Budget de la commune	P. 19	Les bons réflexes face aux cambriolages.
P. 9	L'éclairage de demain. Borne eau potable.	P. 20	Remerciements, restauration de la plaque Massalve
P. 10	Travaux de voirie et travaux divers.	P. 20	Les Amis du Four de Lestrade
P. 11	Dépôts sauvages et amendes encourues.	P. 21	Lou Pais
P. 11	Pollution délibérée devant l'ancien garage Decq	P. 22	Lou Truffadour
P. 12	Commémorations du 8 mai et 11 novembre	P. 23	Les petites étoiles, Nonards Activité, Détente
P. 12	État civil, mariages, pacs, décès	P. 24	Entente sportive Nonardaise Nonards Atillac
P. 13	Nouvelle appli SIRTOM INFOS	P. 25	Les Loisirs de Flocalène. La chasse
P. 14	Salle polyvalente . Chaleur locale	P. 26	Les Amis de la Chapelle St Roch
P. 15	Repas des aînés. Secours populaire	P. 27	Histoire de La Reymondie
P. 16	Notre bibliothèque. Départ Véronique Andrieux.	P. 28	Numéros utiles

Élections municipales 15 et 22 Mars 2026

Changements pour les élections municipales



En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de

certain candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

De 100 à 499 habitants:

Effectif légal du conseil municipal: 11

Nombre de candidats par liste paritaire:
Au minimum 9 et au maximum 13.

A noter pour Nonards, le nombre d'habitants est

aujourd'hui de **476.**

Le grand changement est que le panachage ne sera plus possible, toute inscription, rature ou rayure rendra automatiquement le bulletin de vote nul.

BUDGET 2025



Rémunération des élus depuis le 1^{er} juillet 2023:

Adjoints: 234€ 66 net

Maire: 782€ 24 net

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Achat de biens et services	185055,90 €	Produits des services	53381,00 €
Charges de personnel	124000,00 €	Impôts et taxes	219694,00 €
Charges de gestion courante	92348,57 €	Dotations et participations	86476,00 €
Charges financières (intérêts dette)	5223,00 €	Produits exceptionnels	53464,56 €
Virement à la section investissement	53988,26 €	Résultat de fonctionnement reporté	47600,20 €
Total	460615,80 €	Total	460615,80 €

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Déficit reporté	34 921,74 €	Affectation résultat 2024	52486,74 €
Capital de la dette	20352,00 €	Dotations et FCTVA	4012,00 €
Immobilisations corporelles	61584,00 €	Subventions	8853,00 €
Immobilisations incorporelles	700,00 €	Opérations de section à section	684,00 €
Opérations de section à section	3166,26 €	Produits opérations patrimoniales	700,00 €
		Virement de la section fonctionnement	53988,26 €
Total	120724,00 €	Total	120724,00 €

DÉLIBÉRATION 2025-09

Subventions aux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7 pour l'attribution des subventions;

Considérant les demandes préalables des associations pour l'octroi d'une subvention publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DÉCIDE de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées après inscription au Budget primitif 2025 de la commune (article : 65748)

Après étude des demandes préalables le CM vote à l'unanimité le montant des subventions à verser aux associations en 2025. Voir tableau ci-contre.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amis de la Chapelle St Roch	100 €
Associations Soins Palliatifs Corrèze	100 €
Secours Populaire 19	200 €
Croix Rouge	110 €
DDEN	50 €
École de musique « Accords »	200 €
Banque alimentaire	200 €
FNACA	50 €
Rider Cafoulière Team	100 €
Nonards Activité Détente	200 €
PEP 19	60 €
Ligue de l'enseignement	30 €
Société de chasse de Nonards	400 €
USEP 19	100 €
Entente Sportive Nonards Atiliac	2 000 €
Les Petites Étoiles	150 €
Bibliothèque centrale de prêt	40 €
Foyer socio éducatif collège de beaulieu	250 €
Coopérative scolaire Nonards	750 €
Basket Beaulieu	120 €
Comice agricole	150 €
APPMA. Les pêcheurs Bellocois	150 €
SOS Violences conjugales	100 €
Souvenir Français de Meyssac	50 €

TAUX CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	TAUX 2023	TAUX 2024	TAUX 2025	Variations Taux 23/24
Taxe habitation (Maisons secondaires)		8,17%	8,33%	+2%
Taxe Foncier bâti	32.00%	32.00%	32.64%	+2.00%
Taxe Foncier non bâti	97.78%	97.78%	99,74%	+2.00%



Conseil Municipal du 22 janvier 2025

DÉLIBÉRATION 2025-01

Demande de subvention pour le renouvellement d'un tableau numérique.

M. le Maire expose la nécessité de renouveler le tableau numérique de la classe de Mme Chapoux (CE1-CE2).

En effet, celui-ci hors service depuis bientôt un an, ne pourra être remis en fonctionnement dans la classe sans engager des frais importants; de plus de nouvelles normes s'opposent au renouvellement des lampes au mercure. Le tableau numérique en question première génération, en était justement équipé. il faut donc penser à changer de matériel. L'entreprise Demailly (le bureau fonctionnel) a été contactée et a fourni un devis pour un TBI-TNI laser. Son installation et son environnement pour un montant de (3059 € hors-tax), 3670,80 € TTC. Pour faire face à une telle dépense, M. le Maire souligne la nécessité de solliciter l'aide des services de l'État au titre de la DETR. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DETR 50 %. (1529 €)

FC TVA 16,404% (502 €)

AUTOFINANCEMENT : 1639 80 €

Le devis et le plan de financement sont votés à l'unanimité, Monsieur le Maire est chargé de solliciter la subvention après les services de l'État et de faire des démarches en vue d'acheter cet équipement.

DÉLIBÉRATION 2025-02

Demande de subvention pour le financement du remplacement de la rambarde qui cerne le terrain principal de football.

M. le maire relate aux membres du CM la rencontre qui a eu lieu avec les dirigeants du club de football local accompagné de M. Clavière représentant de la FFAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) en Corrèze. Il en ressort que des travaux sont à prévoir pour maintenir nos équipements sportifs à niveau (remplacement de la main courante qui clôt le terrain principal, création d'un vestiaire spécifique pour les joueuses de plus en plus nombreuses, création de toilettes aux normes et facilement accessibles à tous). Il faudra échelonner ces travaux onéreux, et, il semble sage de prioriser le remplacement de la lice, celle existante ayant tendance à s'affaïsser par endroit et se montrant de toute façon dangereuse par sa nature en béton aux angles tranchants. L'entreprise Urban Clôtures de Brive a fourni 2 devis pour ces travaux:

- L'un de 13600 € TTC, uniquement la main courante sur les deux grandes longueurs du terrain,

- l'autre de 22620 € TTC correspondant au remplacement de la lice plus un grillage rigide complémentaire placé dessous, permettant la fermeture totale du terrain.

Le montage financier pourrait être le suivant:
DETR : 25 % 4712 €

FFA 50 % 5000 € (maximum 5000 €)

DÉPARTEMENT : 30 % 5655 €

AUTOFINANCEMENT : 4161 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'opter pour le remplacement de la lice et de la partie optionnelle de soubassement rigide si les aides escomptées sont suffisantes.

- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour demander les subventions envisagées et faire réaliser les travaux.

DÉLIBÉRATION 2024-03

Participation communale ou dépenses de la FDEE19.

La FDEE19 (Fédération d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze) demande à la commune de Nonards, une participation de 1392 € au titre de l'année 2025.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la nature de la mise en recouvrement de cette participation, soit à l'intégrant au budget 2025, soit en la fiscalisant, charge alors aux services fiscaux de la Corrèze de la percevoir auprès des administrés.

Après en avoir délibéré le Conseil opte à l'unanimité pour la fiscalisation, comme les années précédentes.

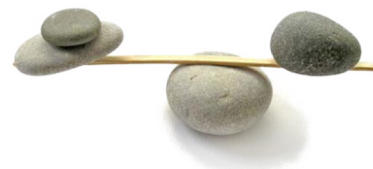
AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire expose la proposition de syndicat BELLOVIC, d'installer dans chaque commune adhérente un point d'eau en accès libre pour la population et propose un emplacement entre le tennis et la bibliothèque. L'endroit est passant, fréquenté par les joueurs de tennis, les marcheurs, les clients du kiosque à pizza et les visiteurs de la bibliothèque. L'emplacement fait l'unanimité et sera proposé à BELLOVIC.

M. Cauvin, maire adjoint, fait le point sur les travaux de voirie qui pourraient être envisagés en 2025 après consultation de la commission voirie.

Pour la voirie rurale :

- Impasse du Frat dans sa partie haute.
- Route de la Reymondie vers Chazoules.
- Route du paradis, dans sa partie initiale à partir de la départementale.



Pour la voirie communale :

- Route de la Mazerie au-delà au-delà de chez Gendre : la montée finale avant le chemin forestier est complètement détériorée voire dangereuse.

- Route de la mine.

Des arbitrages auront lieu une fois le chiffrage précis effectué, tous les travaux ne pourront peut-être pas être réalisés en 2025, le choix final sera présenté au prochain conseil municipal.

M. le Maire fait part au conseil municipal du choix de Mme Véronique Andrieu de faire valoir son droit à la retraite au 1er mars 2025.

Proposition sera faite à Mme Chazoule de reprendre les heures de ménage qu'effectuait Mme Andrieu. Son contrat serait de ce fait porté à 22h40 par semaine; resterait 1h30 par jour de cantine (surveillance) à proposer à une nouvelle personne à compter de la rentrée scolaire 2025 : 2 personnes se sont proposées.

Le point est fait sur les travaux engagés sur le logement communal situé au-dessus de la mairie. L'isolation du plancher du grenier a été réalisée par l'entreprise Geneste, les nouvelles fenêtres ainsi que le volet on était posés par l'entreprise Jauzac.

Les travaux sont terminés. Une fois la dernière facture réglée, Monsieur le Maire est chargé de demander le règlement des différentes subventions prévues au plan de financement de ce projet.

Un point est fait sur la nouvelle organisation de la bibliothèque. 4 personnes ont repris le flambeau à titre bénévole. il s'agit de Mmes le Joly, Cauvin, Laval, et Sweets. Toutes quatre ont œuvré au nettoyage du local et au tri des ouvrages accumulés au fil du temps.

La bibliothèque sera ouverte le mercredi 15 à 17h ou le vendredi du 17 à 19h selon la semaine.

Le conseil municipal se réjouit de ce nouvel élan espère que les lecteurs seront au rendez-vous.

Enfin le point est fait sur le repas des aînés à venir, le 16 février. ce sont les Garennes du Gour qui fourniront le service repas.

CONSEIL MUNICIPAL 9 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION 2025-04

Avenant à la convention Sirtom.

M. le Maire indique à l'assemblée que le Sirtom, dans le cadre de la mise à jour



annuelle de la Convention a revu ses tarifs comme suit:

prix 2025 :

-ordures ménagères en porte-à-porte 0,03862 €/L

-ordures ménagères à la colonne : 0,03090 €/L.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise M. le Maire à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION 2025-05

Contribution frais de fonctionnement 2023/2024 de l'école de Puy d'Arnac.

M. le Maire expose au conseil municipal le décompte des frais de fonctionnement de l'école de Puy d'Arnac soit 34499,92€.

À l'unanimité des membres présents, le CM accepte de verser la participation demandée, soit la participation de 34499,92€ de laquelle il faut déduire 15017,47€ (avance de 50 % versée en juin 2024) et rajouter un acompte provisionnel correspondant à l'avance 2024-2025. La dépense sera inscrite au budget prévisionnel 2025 de la commune.

DÉLIBÉRATION 2025-06

Taux d'imposition 2025

le Conseil Municipal décide à l'unanimité au vu du budget principal 2025 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales qui restent les suivants :

- taux de taxe sur le foncier bâti 32,64%
- taux de taxe sur le foncier non bâti 99,64%
- taux de taxe d'habitation 8,33 pour cent

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou un adjoint le représentant

- à signer l'imprimé 1259 Com notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent
- à inscrire ces crédits au budget primitif 2025.

Le produit pour la commune s'élèverait à 219 497 € mais, par un système de péréquation 61000 € environ sont repris par l'État portant la recette pour la commune à 158116 € seulement.

DÉLIBÉRATION 2025-07

Participation financière au voyage scolaire.

Le CM décide de verser exceptionnellement une aide au voyage scolaire en Italie pour 5 enfants de Nonards inscrits au collège de Beaulieu à hauteur de 50€ par élève soit 250€.

10 voix pour, Mr Boissarie, directement concerné de par sa profession s'abstenant.

DÉLIBÉRATION 2025-08

Création d'un emploi temporaire d'agent administratif de seconde classe.

M. le Maire expose la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent administratif de seconde classe pour assurer le remplacement de Mme Martine Feix placée en congé de maladie de longue durée.

Le CM décide à l'unanimité de créer cet emploi pour accroissement d'activité. Pour une durée hebdomadaire de 30 heures par semaine, la rémunération sera fixée à l'indice brut 104, majoré 376. La dépense correspondante inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025. M. le maire est chargé du recrutement.

DÉLIBÉRATION 2025-09

VOIR TABLEAU DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION 2025-10

Création d'un emploi temporaire d'agent technique espaces verts

Le CM décide à l'unanimité de créer comme tous les ans, un emploi à temps non-complet pour l'entretien des espaces verts de la commune. D'une durée hebdomadaire de 17h30, il rémunéré à l'indice brut 367, majoré 366 sur une durée de 4 mois.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 , M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent.

DÉLIBÉRATION 2025-11

Organisation du temps scolaire.

Par dérogation, le temps scolaire sur le RPI Nonards-Puy d'Arnac-Tudeils est actuellement de 4 jours /semaine,

Le CM, trouvant tout à fait inopportun de modifier ce fonctionnement, se prononce à l'unanimité pour le maintien de cette dérogation.

Délibération 2025-12

Suite à une erreur de secrétariat, la délibération 2025-12 n'existe pas.

DÉLIBÉRATION 2025-13

Compte de gestion 2024 de la commune

Après présentation des budgets primitifs de 2024, des décisions modificatives et l'ensemble des opérations du 31 décembre 2024, le CM approuve le compte de gestion à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-14

Compte administratif 2024 de la commune.

Monsieur Boissarie, adjoint au maire, présente le compte administratif de la commune en conformité avec le compte de gestion pour 2024. 10 voix pour. (M. le Maire ne devant pas prendre au vote).

DÉLIBÉRATION 2025-15

Changement de tarif du débroussaillage des chemins ruraux.

Une nouvelle convention doit être signée avec la Communauté de Communes du Midi Corrézien à qui a été confié le fauchage des chemins ruraux consécutivement au changement de tarif proposé par celle-ci.

Le tarif pour le débroussaillage de ces chemins passerait à 0,30€/ml pour les chemins revêtus (6533ml) et à 0,20€/ml pour les chemins non revêtus (6152ml), soit un total annuel de 3778,27€ par an.

Le CM approuvant à l'unanimité la convention autorise M. le Maire à la signer.

DÉLIBÉRATION 2025-16

Changement de tarif de débroussaillage des voies communales

Suite au changement de tarif proposé, une nouvelle convention doit être signée avec la Communauté de Communes du Midi Corrézien à qui a été confié le fauchage des voies communales, faute de moyens techniques suffisants sur la commune.

Le tarif passerait à 0,39€/ml pou 11645ml de voirie communale que compte Nonards, soit 4541,55€ par an pour les années à venir.

Le CM approuve à l'unanimité la nouvelle convention, et charge M.le Maire de la signer.

DÉLIBÉRATION 2025-17

Affectation du résultat 2024 ;

À l'unanimité, le CM approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget 2025.

DÉLIBÉRATION 2025-18

Suite à une erreur de secrétariat, la délibération 2025-18 n'existe pas.

DÉLIBÉRATION 2025-19

Budget primitif communal 2025.

M. le Maire et son adjoint chargé des finances M. Laurent Boissarie présentent le budget primitif de la commune au CM.

Il est établi pour 120 724€en investissement et 460 615€76 en fonctionnement selon le détail décrit dans la délibération sus nommée.



Le CM après avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune de Nonards.

AFFAIRES DIVERSES.

En fin de séance un point est fait sur la voirie : la route de la Dancie déjà en mauvais état à l'automne s'est dégradée davantage durant l'hiver; il est difficile voire dangereux de l'utiliser. Les travaux prévus et budgétés par la Communauté de Communes n'ont toujours pas été effectués au prétexte que les fossés ne sont pas faits comme l'entreprise Devaux le souhaitait. L'entreprise Veysière s'est engagée à retravailler sans tarder les fossés plus profondément. La Communauté de Communes par la voix de Monsieur Monteil en charge de la voirie, s'engage à lancer les travaux dès la reprise des fossés effectuée.

La rambarde du pont de Vialon est en instance de peinture avant d'être posée; travaux en commun avec Puy d'Arnac.

Le parapet du pont de pierres sur la route d'Arche a été endommagé et l'entreprise Couteau a été contactée pour fournir un devis pour sa réparation.

L'éclairage du lotissement d'Arnac n'a toujours pas été rétabli : M. le Maire va relancer la Fédération d'Électricité de la Corrèze qui s'était engagée à des travaux rapides depuis 2024.

Il est fait état de la titularisation de l'agent d'entretien qui est hésite à conserver son emploi sur la commune, estimant celui-ci à raison mal rémunéré.

M. le maire se charge d'étudier la possibilité de moduler ses primes pour améliorer sa situation, à l'issue de quoi il lui sera demandé de clarifier sa volonté de rester ou pas.

À noter une erreur de numérotation des délibérations qui fait que les délibérations 2025-12 et 2025-18, n'existent pas.

CONSEIL MUNICIPAL 16 MAI 2025

M. le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter une délibération manquante à la convocation. Elle concerne le redéploiement des aides accordées dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département. Autorisation accordée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-20

Donnant mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour lancer la consultation en vue de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
Monsieur le Maire expose la nécessité de se positionner par rapport à la négociation des

contrats dans le domaine de la santé que veut entreprendre le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

M. Le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1^{er} janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent.

Il est précisé que le volet santé garanti aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

M. Le Maire rappelle que la participation de l'employeur doit être mise en œuvre :

- Soit par la procédure de « convention de participation », impliquant une mise en concurrence obligatoire pour sélectionner un contrat auprès d'un opérateur unique (mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance) sur le fondement des dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. Cette procédure est soit menée par la collectivité, soit par le Centre de gestion.
- Soit la procédure de « labellisation ».

En vertu des dispositions de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a décidé de lancer en 2025 une consultation pour la passation d'une convention de participation, volet santé, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour ladite convention, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2025-21

Relative au renouvellement de la main courante du stade principal de football.



À la suite du conseil municipal du 22 janvier 2025 la délibération 2025-02 avait été adoptée mais le plan de financement prévu comportait une erreur, la DETR pouvant s'élever à 30% au lieu de 25%. A la demande de la préfecture il serait bon de reprendre cette délibération pour finaliser notre demande, avec les bons montants, la

DETR s'élèverait donc à 30% pour 5655€. Le nouveau tableau de financement serait donc :

DETR	30%	5655 € 00
FFA	20% PLAFOND 5000€ 00	3770 € 00
DÉPARTEMENT	30%	5655 € 00
AUTO FINANCEMENT		3770 € 00

DÉLIBÉRATION N° 2025-22

Relative à électrification de la cloche communale



M. Le Maire expose la nécessité d'automatiser la cloche communale. Aucun candidat ne s'est porté volontaire pour remplacer M. ROUGIER Laurent, ancien sonneur décédé. Il existe une possibilité d'être financé à 60% par le Département. L'entreprise Brouillet et Fils a été contactée et a fourni un devis pour 7097€ HT, soit 8516,40€ TTC. Le projet pourrait être financé comme suit :

À l'unanimité le devis est accepté et M. le Maire est chargé de demander les

DÉPARTEMENT	60%	4258 € 00
FCTVA	16.404%	1164 € 00
AUTO FINANCEMENT		1675 € 00

subventions au Département. La commune se chargera de clôturer le campanile par un bardage à claire-voie afin de limiter les frais. L'entreprise LAFFAIRE RIGAL sera contactée par M. CAUVIN afin d'enterrer une gaine électrique entre l'église et le bâti du campanile.

DÉLIBÉRATION N° 2025-23

Relative au redéploiement des aides accordées dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département

M. le Maire explique que dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département, la réfection de la toiture de l'église avait été placée en priorité 1.

Considérant le retard pris par les études de faisabilité relatives au chantier de l'église, les travaux ne pourront se réaliser dans la durée



prévue par le contrat. M. le Maire demande donc que des travaux concernant la réfection de la lice du stade principal et l'électrification des cloches soient privilégiés et y soient substitués et à ce titre de redéployer la subvention départementale en priorité sur ces travaux avec un avenant à la convention. La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire expose que la commune de Nonards travaille avec une nouvelle secrétaire Mme ALLAIN depuis le début du mois de mai. Mme ALLAIN donnant toute satisfaction, il lui sera proposé en fin de contrat un renouvellement de ce dernier jusqu'à la fin du mois d'octobre, date à laquelle prend fin l'arrêt maladie de Mme FEIX.

Mme GONZALEZ continue d'intervenir à Nonards dans un rôle de formatrice, elle fait profiter de son expérience, Mme ALLAIN qui débute.

M. BOISSARIE souligne la bonne entente qui règne au secrétariat de notre mairie.

Un point est fait sur les travaux d'été. M. MAUCOLIN a pris son service début mai et donne satisfaction à la tâche qui lui est confiée.

CONSEIL MUNICIPAL 25 JUIN 2025

Délibération n° 2025-24

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois suite au départ à la retraite prochain de Mme Véronique Andrieux et de la réorganisation des tâches pour les personnes chargées de la surveillance et du ménage de la cantine, de l'école et de la mairie .

Le tableau des emplois actuels date du 15 décembre 2017.

Monsieur le maire propose donc la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet à raison de 22,4 heures hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ds votants, approuve ces créations et autorise M. Le maire à modifier le tableau.

Délibération n° 2025-25

M. Le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer un emploi permanent d'agent de surveillance de cantine dan le grade d'adjoint d'animation, catégorie C à temps non complet pour 4h et 45 minutes

hebdomadaires, suite à la réorganisation des tâches des agents chargés d'œuvrer à la cantine.

Le conseil municipal autorise le maire à recruter la personne qui occupera ce poste et à signer son contrat d'engagement. Madame Anne Marie BOS est pressentie pour cet emploi.

QUESTION DIVERSES.

En fin se séance un point est fait sur la voirie. Les prévisions de travaux sur les routes de La Dancie en partie haute. La Reymondie, La Mazeyrie à son extrémité et l'entrée de la route du Frat vont aboutir, les devis ont été approuvés. Les travaux devraient être faits avant la fin de l'été.

La rambarde du pont de Vialon a été changée.

Les frais sont partagés avec la commune de Puy d'Arnac. L'électrification de la cloche devrait être réalisée en cours d'été ainsi que la main courante du stade.

CONSEIL MUNICIPAL 16 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025-26

Décision modificative

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire, en accord avec monsieur Céré, conseiller aux décideurs locaux(CDL), représentant du trésor public , d'effectuer une modification budgétaire afin de pouvoir assurer le paiement des rémunérations du personnel jusqu'à la fin de l'année en cours. Il s'agit simplement d'un jeu d'écriture, un déséquilibre étant apparu par rapport au budget initialement prévu. Ce déséquilibre est lié au fait que les remboursements des salaires de Martine Feix par le Cigaq suite à son congé maladie de longue durée ne sont pas inscrits aux comptes budgétaire escomptés. Il faut donc porter 35000 euros au compte 6419(remboursements sur rémunérations de personnel) en recette, 6500 euros au compte 6411(Personnel titulaire) en dépense et 28500 euros au compte 6450(Charges de sécurité sociale et de prévoyance) en dépense également. L'opération , neutre, s'équilibre comptablement.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des votants, ces décisions modificatives.

Délibération n°2025-27

Décision modificative

Le budget prévisionnel ne prévoyait pas de versement de subvention à l'association Les Amis du Four de Lestrade. Or, pour le motif indiqué dans la délibération 2025/28 suivante, monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de créditer le compte 615748 (autres personnes de droit privé) de 600 euros, somme reprise sur le compte 615228 (autres bâtiments), opération neutre équilibrée comptablement.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité des votants, cette décision modificative.

Délibération n°2025-28/

Versement du montant de la vente d'un bien de section à Lestrade à l'association « Les Amis du Four de Lestrade »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2022, un bien de section qui consistait en un terrain à Lestrade avait été vendu à la famille Menanteau-Boutang à leur demande et après accord des habitants du hameau, pour faciliter, depuis leur grange qu'ils venaient de recevoir en héritage, leur accès à la route. Le montant de la transaction s'élevait à 594 euros. Il était convenu que le bénéfice de l'opération reviendrait aux habitants de Lestrade, par principe.

Monsieur le maire propose de finaliser l'opération et de reverser cette somme à l'association « Les Amis du Four de Lestrade » qui gère le petit four typique du hameau, lui-même également un bien de section de Lestrade. Cette somme participera à la rénovation du four.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide le versement de 594 euros à l'association « Les Amis du Four de Lestrade ».

QUESTION DIVERSES.

En fin de séance, un point est fait sur la voirie et les différents travaux projetés. Ceux-ci n'ont pas connu d'évolution marquante depuis le dernier conseil municipal hormis la lice du stade qui est terminée. Sa réalisation satisfait tout le monde.

Monsieur le maire est chargé de relancer les différentes entreprises pour les travaux routiers et l'électrification de la cloche.



En 2025, sur proposition de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) dans le cadre de la campagne ÉCLAIRONNONS DEMAIN, notre commune s'est lancée dans un programme de rénovation de ses installations d'éclairage public.

Plusieurs objectifs à cette démarche:

- Efficacité écologique en réduisant la pollution lumineuse en éclairant juste
- Efficacité énergétique par la diminution des consommations d'électricité en réduisant la puissance des luminaires grâce aux nouvelles technologies de sources « Leds »

Pour Nonards il s'agissait également de remplacer certains matériels très anciens et vétustes, obsolètes, notamment dans la traversée de la plaine.

Le montage financier a été effectué par la FDEE 19 avec la Banque des Territoires, le soutien du Conseil Départemental dans le cadre de son programme Corrèze Bouclier Énergétique et par l'intermédiaire de son service d'aides aux communes, les certificats d'Économie d'Énergie selon le tableau ci-contre pour le Secteur Intercommunal d'Énergie de Beaulieu

SIE BEAULIEU		
FINANCEMENT	%	MONTANT HT
OPÉRATIONS		27 682,05 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	15,11%	4 182,76 €
CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	8,00 %	2 214,56 €
SECTEUR	49,98 %	13 835,07 €
COMMUNES RURALES	26,91 %	7 449,65 €
La TVA de l'opération (20%) est prise en charge par le secteur		
Le FCTVA sera reversé au secteur		

Très concrètement pour Nonards, cela se traduit de la manière suivante:

Équipements	Nombre de luminaires rénovés en technologie Leds	22	
	Nombre de luminaires déposés	3	
Puissance des équipements	Puissance installée AVANT l'opération de rénovation en KW	2,8	
	Puissance installée APRÈS l'opération de rénovation en KW	0,7	
	Soit une économie de puissance installée de		2,1
Consommation annuelle électrique	Consommation AVANT l'opération de rénovation en KWH	9 471	
	Consommation APRÈS l'opération de rénovation en KWH	1 732	
	Soit une économie de consommation de		7 739
Charge financière annuelle de la consommation électrique	Coût de fonctionnement AVANT l'opération de rénovation en €	2 368	
	Coût de fonctionnement APRÈS l'opération de rénovation	433	
	Soit une économie annuelle de		1935,00 €
Sachant que ce sont les communes qui règlent les factures .			
Sachant que la participation financière totale de la commune au projet est 2 610 € .			
<u>Le taux moyen de retour sur investissement de l'opération pour la commune est de 1,3 année</u>			

Ces travaux font suite au remplacement récent des deux armoires électriques tout aussi vétustes que les luminaires.

Seules restent à moderniser les lanternes qui éclairent la place de l'église.

Ce sera fait prochainement via un nouveau programme lancé par la FDEE19 qui permettra de conserver les lanternes existantes en y intégrant la technologie « Leds ».

À l'issue de ces programmes, notre éclairage public sera au top des performances actuelles.



Borne eau potable

Une borne d'accès libre et gratuit à l'eau potable a été installée à proximité de la gare et du tennis. Elle a été installée sur proposition du syndicat BELLOVIC qui a entièrement financé l'opération. Ainsi, chaque citoyen, qu'il soit résident ou de passage pourra se désaltérer librement.

Tour d'horizon des travaux.

Les travaux de l'année sur la commune

Cette année, la municipalité a réalisé de nombreux travaux sur les bâtiments et équipements communaux.

Tout d'abord la rénovation du mur Nord du cimetière a été achevée par l'entreprise Couteau. Les travaux de finition et de crépi ont donné un aspect plus moderne à l'enceinte tout en conservant ses qualités esthétiques. Pour ces travaux dont le montant total sur deux années s'élève à 23 965€ hors taxe, la mairie a bénéficié d'une subvention de DETR de 5991€.



La cloche du campanile de l'église sonne à nouveau. C'était une requête récurrente de la part de nos concitoyens depuis le décès subit du regretté Laurent Rougier, notre dernier sonneur de cloche. Et il est vrai que la volée de cloche de midi manquait dans le rythme de la journée de notre vie communale.

Sans candidat à la reprise du poste de sonneur, la municipalité a décidé d'en automatiser la sonnerie. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise corrézienne Brouillet (sise à Noailles) pour un montant de 8500€. Une demande de subvention a été obtenue auprès du service de l'aide aux communes du département de la Corrèze pour un montant de 4258€. Après des débuts un peu chaotiques, le moteur est désormais bien réglé et chacun peut tendre l'oreille et l'entendre carillonner aux alentours de midi.

Le stade municipal a changé d'aspect. La lice qui séparait le terrain des spectateurs était devenue obsolète, s'étant affaïssée par endroits elle pouvait présenter un risque pour le public. Après consultation du bureau de l'ESNA, le choix s'est porté sur une lice avec grille pour une meilleure protection.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise briviste Urban Clôtures pour un montant de 18 655€ hors taxe. Pour ces travaux, plusieurs subventions ont été obtenues : 5655€ de DETR auprès des services de l'État (sous-préfecture de Brive), 5655€ du service de l'aide aux communes du

département de la Corrèze et 3770€ du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur). Il faut noter le fort investissement du bureau et des adhérents du club qui ont assumé le démontage total de l'ancienne main courante ainsi que des travaux de finition, nous les remercions.

Enfin, le tableau numérique de la classe de Mme Chappoux ayant rendu l'âme au cours de l'année 2024, il a été nécessaire de le remplacer. Ce fut chose faite avant la rentrée de septembre par l'entreprise tulliste Demailly qui a mis en place un équipement flambant neuf et à la pointe de la technologie (pour le moment). Le coût s'est élevé à 3059€ hors taxe et a bénéficié d'une subvention de 1529,50€ de DETR dans le cadre du programme École numérique.

Travaux de voirie

Cette année encore, d'importants travaux de voirie ont été effectués. La route de la Dancie, route communautaire endommagée depuis quelques années a été finalisée.

Trois autres chantiers sont à ce jour terminés:

- Impasse du Frat (coût: 3939€)

- Route de la Reymondie (10 006€) et 350€ d'avaloirs.

- Route de la Mazeyrie (3704€) à charge de la commune.

Du petit matériel (panneaux, etc...) et quelques tonnes d'enrobé ont également été nécessaires.

D'autres travaux sont envisagés pour l'année prochaine, fossés et routes font partie de nos priorités.

Notre employé communal intervient aussi vite que possible dès qu'un problème se pose.

Mur sur la route d'Arche



On ne saura probablement jamais qui a accroché et sérieusement endommagé le muret du pont du Céroux.

Sa réparation prise en charge par la mairie a été effectuée par l'entreprise Couteau pour un montant de 979€20. Cette dépense aurait pu être évitée à la commune si cet anonyme conducteur maladroit s'était manifesté.

Merci à lui.



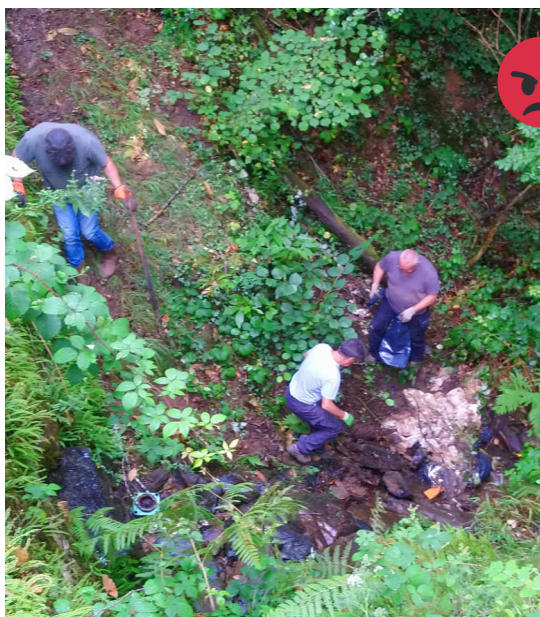
**Dépôt d'ordures, déchets,
matériaux ou autres objets**

STRICTEMENT INTERDIT

Sous peine de verbalisation / article R.632-1
et R.634-2 du code pénal
Jusqu'à 135 euros d'amende

Encore des dépôts sauvages de déchets sur la commune !

Cette année encore nous devons déplorer des comportements inacceptables car préjudiciables à la qualité de l'environnement en des temps où la préservation de la planète devrait être une priorité absolue.



Grâce à la vigilance d'un de nos concitoyens, un dépôt sauvage de sacs poubelles bien remplis a été découvert sous la route de Chenailier, menaçant de tomber dans la Ménoire et donc de polluer. Une équipe de volontaires composée d'habitants et de conseillers s'est donc dévouée au printemps pour nettoyer cet espace, et un panneau de rappel d'interdiction des dépôts d'ordures a été mis en place.



D'autre part, un certain nombre de quidams peu scrupuleux continuent d'empiler illégalement des pneus usagés le long de l'ancien garage Decq.

Ils considèrent sans doute normal, hélas, que le coût d'enlèvement et de traitement de ces déchets incombe à la communauté; effectivement, cela nuit à leur intérêt personnel d'en assumer eux-mêmes la responsabilité!

Cela révèle surtout une absence totale de sens civique et un profond irrespect envers la population nonardaise et son environnement. Nous espérons qu'avec la vigilance de tous, nous parviendrons à faire disparaître ces dépôts et ces comportements inadaptés.

À compter de ce jour, toute personne surprise en train d'abandonner ou de jeter des déchets hors des équipements prévus à cet effet, sera sanctionnée d'une amende forfaitaire de 135 € par article déposé.

Cette mesure vise à préserver la propreté de notre commune et à garantir un cadre de vie agréable pour nous tous.

Tout ayant été pensé et organisé pour que les dépôts sauvages n'existent plus, nous rappelons que chaque citoyen est responsable de ses déchets.

Ils doivent être déposés dans les containers mis à disposition ou apportés en déchetterie. Les dépôts sauvages, même de petite taille, dégradent l'environnement et représentent un coût important pour la collectivité

Commémorations

Le devoir de mémoire lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre est un moment essentiel pour rappeler les sacrifices de celles et ceux qui ont combattu pour la liberté.

Ces commémorations permettent d'honorer la mémoire des soldats tombés au combat et des civils victimes des guerres mondiales.



En transmettant ce souvenir aux jeunes générations, on évite que les horreurs du passé ne se renouvellent. Le devoir de mémoire est donc un acte de respect, mais aussi d'éducation et d'espoir pour l'avenir.

État civil

MARIAGES

Mme Sophie VIGIER et M. Daniel ROCHE le 3 juillet

Mme Valérie GASQUET et M. Marc Michel MEYER
Le 1^{er} novembre

PACS

Mmes Magnolia FRANCO et Sarah ARCHAMBAULT DE VENCAY le 29 mars

Mme Marina, Pauline, Estelle RAYNAL et M. Rémi MALONIE
Le 17 novembre

DÉCÈS

Mme Jeanine DE BONIS le 6 janvier

M. René GENESTE le 22 janvier

M. Jean TAVÉ le 3 mars

Mme Pierrette BELPEUCH le 7 mars

Mme Marthe DORRIVAL le 15 mai

M. André CHAZOULE le 5 novembre.



M. et Mme MEYER
Nous leur souhaitons un grand bonheur.

SIRTOM INFOS

LA NOUVELLE APPLI POUR UNE GESTION DE VOS DÉCHETS PLUS SIMPLE QUE JAMAIS !



Disponible **gratuitement sur smartphone** et **consultable sur le site www.sirtom-region-brive.net**, elle vous accompagne au quotidien et vous informe en temps réel. Cet outil évolutif, grâce à d'autres fonctionnalités prochainement disponibles comme la consultation des levées, a été pensé pour vous aider à trier mieux et réduire vos déchets.



CALENDRIER INTELLIGENT

Ne ratez plus jamais le passage du camion !

L'application vous indique le prochain ramassage de vos bacs et vous propose un calendrier personnalisé des collectes, tenant compte des jours fériés, et s'adapte selon les incidents ou changements ponctuels.



CARTE INTERACTIVE

Une cartographie dynamique

vous permet de visualiser en un coup d'oeil tous les services de proximité : colonnes de tri, composteurs, déchèteries.



DEMANDES EN LIGNE

Remplissez les formulaires

pour gérer vos bacs, acquérir un composteur, demander un badge, déclarer un changement de situation ou un incident de collecte.



INFOS EN TEMPS RÉEL

Recevez des notifications personnalisées

Vous serez informé immédiatement sur votre smartphone des rappels et actualités qui vous concernent comme un report de collecte, une fermeture exceptionnelle de déchèteries ou des consignes spéciales.



OÙ JETER, OÙ DONNER ?

Besoin de savoir quoi faire d'un déchet ?

Grâce à la géolocalisation, l'appli vous guide vers le bon point de collecte et vous rappelle les consignes de tri pour chaque type de déchet.



20% DE RÉDUCTION POUR VOS DÉPÔTS EN COLONNE

Le SIRTOM de la région de Brive encourage l'apport volontaire des ordures ménagères dans les colonnes.

Chaque dépôt réalisé via votre badge nominatif bénéficie automatiquement d'une réduction de 20% sur le prix au litre en vigueur. Concrètement, 4 dépôts de 50L en colonnes (soit 200L) coûtent 4,69€, contre 5,28€ pour la collecte d'un bac de 180L. Une économie immédiate et visible sur votre facture, calculée en fonction de vos apports de l'année précédente.

Pour obtenir gratuitement votre badge, il suffit d'en faire la demande en ligne (www.sirtom-region-brive.net), par mail (sirtom@sirtom-brive.fr), par téléphone (0800 204 054) ou sur place à l'accueil du SIRTOM.



UN GUICHET UNIQUE DANS VOTRE POCHE

Tous les services liés à vos déchets dans une seule appli, pensée pour être simple, pratique et adaptée à vos besoins.



0 800 204 054

Service & appel gratuits





Activités pratiquées en salle en semaine

le lundi matin: gym équilibre,
 Le lundi soir: chorale « Les Petites Étoiles »,
 le mardi après-midi: Lou Truffadour,
 Le mardi soir: renforcement musculaire,
 le mercredi après-midi: Flocalène (Mme Béronie),
 le jeudi soir: Zumba.



TARIF	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS	
	Résident À NONARDS	Extérieurs À la commune	NONARDAISES	Extérieures à la commune
INSCRIPTION	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription + 100€ d'arrhes	Fiche d'inscription	Fiche d'inscription +100€ (arrhes)
REMISE DES CLEFS (Après présentation d'un certificat d'assurance, premier état des lieux et signature de la convention) État des lieux sortant et restitution des clefs	120€ 2 utilisations/an	320€ 2 utilisations/an	<u>GRATUIT</u> Pendant 3 manifestations, 100€ par manifestation supplémentaire	Location et tarif au cas par cas
	<u>CHÈQUE DE CAUTION DE 300€</u>			
	Restitué après la manifestation, après vérification de la propreté de la salle et de l'absence de dégradations.			

**VOUS AVEZ UN PROJET,
BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?**

CONTACTER L'ANIMATEUR DU CONTRAT AU

07 88 82 02 03

OU À

FRANCIS.PATOUREAU@TULLEAGGLO.FR

**ACTEURS PUBLICS,
PRIVÉS ET ASSOCIATIFS**

**PASSEZ À LA CHALEUR RENOUVELABLE
GRÂCE À**

**CHALEUR
LOCALE**

**Dispositif complet d'aides à la réalisation et au
financement de production de chaleur renouvelable**

**UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE PROXIMITÉ GRATUIT
ET DES SUBVENTIONS POUR LES PORTEURS DE PROJETS
AU COEUR DE LA CORRÈZE**

DISPOSITIF PROPULSÉ PAR :

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Repas des aînés



MENU DU PROCHAIN REPAS
Préparé et servi par Les Garennes du Gour
le dimanche 8 février 2026

- Apéritif: kir et ses trois toasts variés,
- Potage de saison
- Raviole farcie (mozzarella Di Buffala, pécorino, jambon de pays), crème de céleri, courgette, pistou.

Puis, au choix (choix à préciser à l'inscription)

- Cocotte de confit d'agneau et légumes du soleil, mozzarella et son crumble

ou

- Ballotine de mignon de porc farci mozzarella chorizo.
- Duo de fromages
- Baba au rhum. Café. Vin rouge et rosé



Le secours pop'

Aujourd'hui comme hier,
le SECOURS POPULAIRE
a besoin de vous.

Secours Populaire Français, 80 ans de solidarité

Difficultés économiques, conséquences des conflits et des tensions internationales croissantes, catastrophes naturelles : en France comme en Europe, les crises perdurent et se multiplient.

Un tiers des Français et plus de quatre Européens sur dix considèrent qu'il existe un risque important de se retrouver dans une situation de précarité dans les prochains mois.

Depuis 1945, le Secours populaire français, enfant de la Résistance, s'engage, fort de ses plus de 90000 bénévoles, dans la lutte contre la précarité. En 2025, la fédération de la Corrèze, en plus de son dispositif d'aide alimentaire, a mené plusieurs campagnes d'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture.

Pour fêter les 80 ans de l'association, le 20 août 2025, le Secours populaire a permis à plus de 40 000 enfants oubliés des vacances de venir de tous les départements français et ultramarins découvrir la capitale et passer une après-midi festive sur le Champ-de-Mars, avec musiques, sports, jeux, Patrouille de France et sourires garantis.

Parmi ces milliers d'enfants, une cinquantaine venaient des neuf antennes locales de la fédération du Secours populaire de la



Corrèze et ont pu participer à l'événement, ramenant chez eux plein de souvenirs à raconter.

Pour mener ces actions, le Secours populaire français a constamment besoin de bénévoles et d'apports financiers. N'hésitez pas à adresser

vos dons ou à demander des informations à la « Fédération de la Corrèze du Secours populaire français, 40 bis rue Maurice Caquot, 19000 TULLE »

ou sur Internet : secours-populaire.fr

L'antenne de Beaulieu vous accueille dans ces trois boutiques tous les mercredis et

samedis de 14h30 à 17h30, avec chacune leur spécificité :

- Avenue Lobbé (ex Gamm vert) : vêtements, linge, accessoires, puériculture, livres...
- En face : le nouveau magasin de meubles, vaisselle, objets déco et utilitaires.
- Rue du Général de Gaulle, face à la place Marbot : objets de brocante, livres anciens et à thème, lampes, verrerie...



Des nouvelles de notre bibliothèque

Après un an d'ouverture, nos quatre bibliothécaires bénévoles, de gauche à droite sur la photo ci-dessous: Martine Laval, Laurence Le Joly Noizet, Marie-Anick Cauvin, Mireille Rieutord Sweens, se sont réunies pour faire un bilan et décider de la suite du projet.



Chères lectrices, chers lecteurs, nous sommes accordées pour garder le même rythme. Les horaires sont inchangés pour l'heure:

Les mercredis en semaine impaire de 15h à 17h

Les vendredis en semaine paire de 17h à 19h.

Nous avons cependant, et à notre grand regret, peu de public malgré notre effort pour garder ce lieu agréable. Beaucoup de nouveautés (magazines , romans, polars...) ont été apportées par différents dons.

Nous limiterons nos journées d'ouverture si nous n'avons pas plus de participants.



À la demande de M. Le Maire, une fresque « humourhistorique » réalisée gracieusement reprend quelques symboles de la commune et honore désormais le façade de notre petite gare bibliothèque.

Pour plus de renseignements , vous pouvez nous laisser un message par l'intermédiaire de la mairie.

La bibliothèque sera fermée
du 20 Décembre au 05 Janvier.

Bonnes fêtes de fin d'année
et bonnes lectures à toutes et à tous.

Petit rappel: tout est gratuit.

Départ à la retraite ...

Mme Véronique ANDRIEU, employée à la mairie de Nonards depuis plus de 25 ans, en tant que femme de ménage, cantinière et surveillante de garderie, a pris sa retraite. Elle est remplacée par Mme Anne Marie BOS aidée de Mme Marjorie Chazoule (en photo ci-dessous).

Nous lui souhaitons une longue et douce retraite, ainsi que plein de bonnes choses pour la suite....



Nos employés municipaux

Mme Martine FEIX	Secrétaire de mairie
Mme Cassandra ALLAIN	En remplacement de Mme FEIX
Mme Marjorie CHAZOULE	Ménage, garderie, cantine
Mme Anne Marie BOS	Cantine
M. Thierry MAUCOULIN	Espaces verts, voirie, petits travaux (en renfort d'été)
M. Guillaume ROGOWSKI	Espaces verts, voirie, petits travaux



Des nouvelles de l'école.

3018

numéro national pour les victimes
de harcèlement scolaire .

L'année scolaire 2024-2025 comptait 41 élèves répartis entre les deux classes : 19 CE1/CE2 et 22 CM1/CM2.

Comme chaque année, les élèves ont préparé un spectacle de Noël où tous les parents étaient conviés. Danses et chants se sont succédé de la petite section à au CM2. Pour conclure la matinée, le père Noël est venu chargé de cadeaux: un livre a été offert à chacun des enfants.

En fin d'année, M. Pezin, gendarme à Beaulieu, est venu à l'école pour faire passer le permis piéton aux CE2. Tous les élèves ont brillamment obtenu leur permis.

Au mois de juin, l'ensemble des élèves est allé visiter le marais de Bonfont. C'était une agréable journée de découverte d'un milieu naturel avec sa faune et sa flore bien particulière.

Comme l'année dernière, les élèves du CM1 et CM2 ont organisé des jeux sportifs adaptés à tous les niveaux du RPI. Cette année, météo très chaude oblige, la rencontre a eu lieu sur une matinée à l'école de Puy d'Arnac. Les CM1 et CM2 ont mis en place les jeux et guidé les plus petits. Félicitations à eux ! La matinée s'est terminée par une pause goûter bien méritée.

Le dernier jour d'école, nous sommes allés à pied à La Cafouillère pour rejoindre les élèves de Puy d'Arnac pour pique-niquer. Cela va devenir une tradition bien agréable ! Comme l'année dernière, nous remercions les municipalités de Nonards et Puy d'Arnac qui ont veillé à ce que les chemins soient praticables.



Le menu de la cantine est consultable sur le site mairie de nonards.fr onglet accueil/école/menu cantine

Sur Intramuros/scolarité jeunesse/école primaire/menu cantine.

La participation au prix des repas pris à la cantine a été réajustée à 3€90 par repas à compter du 1^{er} avril 2024



À la rentrée 2025/2026, la classe des CE1/CE2 a été équipée d'un nouveau tableau numérique (l'ancien n'étant plus en état de marche). La qualité de l'image sur ce nouvel écran va permettre une utilisation agréable et très fonctionnelle pour toutes sortes d'activités.

L'équipe éducative remercie la municipalité pour cet achat.

Association des parents d'élèves

Bureau:
Président: M. COUÉ,
Vice-Président: M- MARBOT
Trésorière: Mme FORSTER,
Vice-Trésorière: Mme CRUVELLIE,
Secrétaire: Mme PEYRET,
Vice-Secrétaire: Mme FORSSE



L'APE – Les enfants du Cérroux est faite pour les parents de Nonards, de Puy d'Arnac, de Tudeils (et au-delà!) qui veulent s'engager dans la vie des écoles, rencontrer d'autres parents, échanger à propos de la scolarité de leurs enfants.

L'APE rassemble des parents bénévoles qui donnent un peu de leur temps et de leur énergie pour récolter des fonds qui participent au financement des activités de nos écoles, mais aussi pour animer l'année scolaire.

Au programme de cette année, en plus de la boum d'Halloween qui a eu lieu le 9 novembre, l'APE propose :



vente de sac imprimés avec les dessins des enfants du RPI

Loto
le samedi 24 janvier
à la salle polwalenle de NONARDS
les bénéfices en seront versés au profit des caisses
des écoles.



Spectacle offert aux élèves,
sur le temps scolaire, courant janvier.

Carnaval dimanche 1er mars.

Une belle fête pour la kermesse le samedi 27 juin

Toutes les bonnes idées et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

L'APE recrute.



Hébergements Temporaires
Stagiaires - Alternants - Saisonniers
Dispositif du PETR* Vallée de la Dordogne Corrèzienne




VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN MEUBLÉ?

Mettez votre bien en location de courte durée
Et facilitez l'emploi des jeunes en Vallée de la Dordogne Corrèzienne

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

- PRISE EN CHARGE** d'une partie des frais
- SÉCURITÉ** et fiabilité assurées
- GESTION** technique et financière

POUR EN SAVOIR PLUS
www.valleedordogne.org



ou par téléphone 05 19 59 04 00

*Pôle d'Équilibre Territorial et Rural



Hébergements Temporaires
Stagiaires - Alternants - Saisonniers
Dispositif du PETR* Vallée de la Dordogne Corrèzienne



LOUEZ VOTRE LOGEMENT, SIMPLEMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Vallée de la Dordogne Corrèzienne met en place un dispositif pour répondre aux besoins de logement des stagiaires, alternants et saisonniers, et renforcer l'attractivité du territoire.

Pourquoi participer?

- Offrir une solution de logement à de **jeunes actifs aux revenus limités**.
- Aider les employeurs locaux** à recruter et fidéliser leurs équipes.
- Valoriser votre bien** en toute tranquillité.

Comment ça marche?

- Vous **contactez le PETR** (ou scannez le QR code)
- Notre prestataire vous rencontre, **référence votre logement**, gère ses **disponibilités** et sa **mise en location**
- Il gère **l'ensemble des démarches** : contrat, entrée/sortie, suivi



ou par téléphone 05 19 59 04 00
www.valleedordogne.org

Vos avantages

- SOUPLESSE** : location courte durée, la disponibilité de votre bien selon vos souhaits.
- SÉRÉNITÉ** : notre prestataire s'occupe de tout (dossier, solvabilité, gestion locative).
- SOUTIEN** : le PETR prend en charge les frais de mise en location*.

*Vérifier les conditions auprès du PETR

UN DISPOSITIF SIMPLE, CLÉ EN MAIN ET FLEXIBLE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SOS violences conjugales

Un appel peut tout changer

☎ 3919



SOS Violences Conjugales. Une association de proximité dans le département de la Corrèze (19), cumulant 29 ans d'expérience auprès des femmes et victimes de violences. L'association accueille toutes les femmes victimes, majeures, que ce soit pour une question, un conseil, un seul contact (par téléphone, mail, accueil physique) ou pour des rendez-vous réguliers, vous êtes la bienvenue !

SOS Violences conjugales s'adresse aux femmes souhaitant rompre la solitude, être écoutées, aidées et reconnues, qu'elles soient victimes de violences conjugales, familiales, sexuelles, ou encore de la prostitution.....

En France, tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son mari ou de son compagnon. Que vous soyez victime ou témoin de violences conjugales appelez le

3919

Violence femme info

vous serez conseillée et informée sur les démarches à suivre.

Infos pratiques
SOS Violences Conjugales

Siège social :
11, rue Normandie
Nièmen
19100 Brive

Nous joindre à Brive
au **05 55 88 20 02** ou
au **05 55 25 61 52**
du lundi au jeudi de
9h à 12h et de 14h à 18h,
le vendredi de 9h à 12h

Nous joindre à Tulle
au **05 55 21 92 47**
le lundi, jeudi, vendredi
de 10h à 16h

Pour une écoute la nuit,
un de nos partenaires
CHRS
au **05 55 88 03 51**

Nous contacter par mail
inform-elles@orange.fr



RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES

Deux modes opératoires sont à signaler :

La compagnie de gendarmerie de Brive-La-Gaillarde fait face à une recrudescence de cambriolages et la Communauté de Brigade du Midi-Corrézien n'est pas épargnée.

Bien qu'il y ait eu en septembre quelques faits sur des locaux professionnels, les malfaiteurs ciblent actuellement les résidences principales et secondaires.

- Effraction d'un ouvrant, de jour, et en l'absence des occupants (travail, courses)

- Pénétration dans la propriété puis dans l'habitation lorsque celle-ci est ouverte. En cas de surprise, les malfaiteurs n'hésitent pas à se faire passer pour des démarcheurs, avec aplomb.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes



PROTÉGEZ LES ACCÈS



- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable ;
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

SOYEZ PRÉVOYANT



- Photographiez vos objets de valeur ;
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT



- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés ;
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée ;
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité ;
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture.

NE COMMETEZ PAS D'IMPRUDENCE



- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés ;
- N'inscrivez ni votre prénom ni votre situation matrimoniale sur votre boîte aux lettres ;
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

17

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare en composant le 17

AVANT DE PARTIR EN VACANCES



- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...);

- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance: une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence ;



- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne ;



- Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur vos réseaux sociaux. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Vous partez en vacances ? Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence. Vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie de votre choix ;
- en vous inscrivant en ligne via le site service-public.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

REMERCIEMENTS. Comme chaque année, à l'approche de la Toussaint, l'équipe municipale a procédé au nettoyage du cimetière, et tient à remercier les gens pour leur respect des consignes de tri mises en place. Ainsi grandement facilité, le nettoyage des allées et la gestion des déchets (fleurs fanées, contenants plastiques, pots, emballages, etc.) se sont déroulés dans de bonnes conditions. Ces gestes de tri, contribuent à préserver un cadre digne et apaisant pour tous.



Le volume des déchets plastiques que nous avons dû enlever était fort conséquent et nous souhaitons attirer votre attention sur un point

important : les plastiques, de plus en plus présents dans notre quotidien, envahissent aussi nos espaces de recueillement. Pots, couronnes ou décorations synthétiques, souvent destinés à durer, se dégradent mal et génèrent beaucoup de déchets.

Sans renoncer à honorer nos défunts, il est possible de faire autrement: en privilégiant par exemple les plantes naturelles, les fleurs de saison, ou encore les décorations biodégradables. Ces choix simples permettent à la fois de préserver la beauté du cimetière et de réduire notre empreinte sur l'environnement.

Encore merci pour votre engagement et votre sens du respect, qui contribuent à faire de notre cimetière un lieu paisible, propre et respectueux de la nature.

Restauration de la plaque Massalve

Jean-Baptiste Victor Massalve, fut l'une des figures marquantes de la vie publique de Nonards au tournant du XIX^e et du XX^e siècle.

Propriétaire agriculteur à Nonards, il s'investit très tôt dans les affaires locales. Il exerça successivement plusieurs fonctions publiques : juge de paix, conseiller d'arrondissement (Beaulieu-sur-Dordogne, vers 1901-1913) et maire de Nonards.

Homme instruit et attaché à la commune, il reçut le titre d'Officier de l'Instruction publique, distinction honorifique des Palmes académiques, récompensant son engagement pour l'éducation et les services rendus à la collectivité.

Ses contemporains le décrivaient comme un administrateur dévoué et un agriculteur éclairé, souvent cité dans les bulletins agricoles de la Corrèze pour ses initiatives en faveur de la modernisation rurale.

Décédé le 15 août 1919, il fut inhumé sur le terrain dont il avait fait don à la commune. Un monument funéraire dont l'entretien incombe à la mairie y fut érigé en son honneur, témoignage de la reconnaissance des habitants pour l'action d'un homme qui consacra sa vie à la commune et au développement local.

Abimée, la plaque commémorative du monument a été restaurée à l'identique, grandeur, couleur et texte pour un coût TTC de 125€ 29.



Plaque restaurée du monument Jean-Baptiste Massalve, ancien maire de Nonards

Les AMIS DU FOUR DE LESTRADE



L'association LES AMIS DU FOUR DE LESTRADE née en 1945, fut relancée en 2009 par Paul Chastrusse qui en conserva la présidence jusqu'en 2023, date à laquelle il souhaite passer la main.

Une assemblée générale fut donc organisée au cours de laquelle le nouveau président a été élu; le nouveau bureau est constitué comme suit:

- M. Marc VANTALON président
- M. Paul CHASTRUSSE vice président
- Mme Ghislaine VANTALON secrétaire
- M. Michel NIGON trésorier
- Mme Florence PECHMAGRÉ Trésorière adjointe



QUE VOUS DIRE À PART MERCI DE TOUT CŒUR !!

MERCI À TOUTE L'ÉQUIPE LOU PAÏS POUR CETTE BELLE 2^{ÈME} ÉDITION DE LA DISCO BROCANTE !

MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES QUI NOUS ONT PRÊTÉ MAIN FORTE, POUR AVOIR FAIT DES GÂTEAUX, TENU LA BUVETTE, LE BBQ, MONTÉ ET DÉMONTÉ LES BARNUMS, INSTALLÉ L'ÉVÉNEMENT.

MERCI AUX EXPOSANTS QUI SONT RESTÉS MALGRÉ UNE FAIBLE FRÉQUENTATION.

MERCI À EDDY CLEMENT POUR SES SONS DANSANTS ET ÉCLECTIQUES DURANT TOUTE LA JOURNÉE ET LE DÉBUT DE SOIRÉE.

MERCI À @JEAN-MARIE TRAMCOURT POUR SES TRÈS BEAUX JEUX D'ANTAN ET À SA BELLE ÉNERGIE !



MERCI À NOTRE SUPERBE MARIONNETTE VIVANTE QUI A SU NOUS FAIRE DÉCOUVRIR SON UNIVERS ONIRIQUE ET ENCHANTEUR.

MERCI À BALDANGO POUR UNE SOIRÉE DANSANTE ET CHALEUREUSE !

MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES BOISSONS, NOURRITURE QUI NOUS ONT FOURNI DES PRODUITS DE QUALITÉ.

MERCI À ALAIN, NOTRE ÉLECTRICIEN DE CHOC !

MERCI À LA MAIRIE DE NONARDS, DE BEAULIEU SUR DORDOGNE ET DE MEYSSAC POUR LEUR SOUTIEN ET LEUR AIDE.

UN GRAND MERCI DU FOND DU CŒUR CAR NOUS AVONS PASSÉ BEAUCOUP DE TEMPS ET MIS BEAUCOUP D'AMOUR POUR PRÉPARER CETTE DEUXIÈME ÉDITION ALORS NOUS ESPÉRONS QUE VOUS VOUS ÊTES AMUSÉS, RÉGALÉS, QUE VOUS AVEZ TROUVÉ DES PERLES RARES ET QUE VOUS REVIENDREZ GUINCHER AVEC NOUS L'ANNÉE PROCHAINE !

SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARTIE DE L'ASSOCIATION « LOU PAÏS », N'HÉSITÉS PAS À NOUS ENVOYER UN MESSAGE.

**ASSO.LOU.PAIS@PROTON.ME
 06 63 77 98 74**



LOU TRUFFADOUR

ASSOCIATION LOU TRUFFADOUR

Nous vous présentons, ci-dessous, les activités de notre Association durant l'année écoulée.

Le 30 novembre 2024 a eu lieu l'**Assemblée Générale**. Après la réunion, 100 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant.

Le 12 Janvier 2025, s'est déroulé le **LOTO** à la Salle Polyvalente de Nonards.

Le 22 Février 2025, un **REPAS CHOUCROUTE** a été organisé à la Salle Polyvalente de Nonards où 106 personnes se sont retrouvées. Journée conviviale et très bonne ambiance.



Le 20 mars 2025 21 personnes prenaient la direction de Figeac pour assister au spectacle

REVUE D'ÉPOQUE DES DIX PAYS EMBLÉMATIQUES

Du 24 au 28 Mars 2025, 32 personnes ont participé au Voyage au Pays Basque

Le 7 Août 2025, 24 personnes prenaient la Direction d'Aurillac, visite du vieil Aurillac, dégustation de fromages, Visite de la fabrique de Parapluie, et de la Distillerie Couderc,.

En soirée : spectacle « Les Gens d'Ici ».

Le 21 Septembre 2025, 22 personnes ont assisté au spectacle des Bodin's au Zénith de Limoges.

Du 26 au 28 septembre 2025, 23 Personnes ont participé au séjour à Lourdes.

Tous les mardis après-midi, un certain nombre d'adhérents se retrouvent pour jouer à la belote, au tarot, au rami, au scrabble et autres... Toutes personnes intéressées par ces jeux peuvent nous rejoindre, elles seront les bienvenues,

Si vous êtes intéressé(e) par une ou plusieurs activités, n'hésitez pas à nous contacter, le meilleur accueil vous sera réservé.

Tél : 05 55 91 20 27 ou 07 88 90 70 84

PROJETS 2024/2025

29 novembre 2025, Assemblée Générale

11 Janvier 2026 à 14 H,
Loto à la Salle Polyvalente à Nonards

28 Février 2026 : Repas Choucroute ou Mique



17 Mars 2026, « Spectacle » à Figeac.



26 au 30 Avril 2026 : voyage en Ardèche
Juin ou Septembre 2026 : Visite Michelin et Volcan



Lempedegy

17 au 20 Septembre 2026 : Séjour à Lourdes



Chorale d'enfants : « Les Petites Étoiles »



Voilà maintenant quatre ans que la chorale des Petites étoiles égaye la commune de Nonards de ses chants. Tous les lundis, de 17h15 à 18h15, à la salle des fêtes, entre 25 et 30 petits choristes, âgés de 5 à 11 ans, travaillent la respiration, le rythme, le chant mais aussi le théâtre et la danse. La renommée de la chorale s'étend et nous accueillons maintenant des enfants de Nonards, Puy d'Arnac, Tudeils, Chenailier, Beaulieu, Atiliac ou encore Astailiac.

Les petits choristes forment une véritable troupe de spectacle dorénavant. La découverte de la variété française et du chant à plusieurs voix domine. Mais, dorénavant, sous la houlette de leur créative cheffe de chœur Sandrine Antunes, ils allient comédie, chorégraphies, vidéos.

Le point d'orgue de ce travail très complet a eu lieu lors du spectacle de fin d'année, le 22 juin 2025. Au programme, dans une comédie musicale intitulée « L'étoile Académie », des rires, de l'émotion, des étincelles et un gros succès !

Il faut dire que les choristes avaient été inspirés par leurs homologues de la célèbre émission « Star Academy » car ils avaient eu la chance d'être invités à la répétition de la demi-finale dans les studios de TF1, à Aubervilliers, en février ! Les étoiles étaient partout ce jour mémorable !

Nous sommes très fiers de notre petite association qui grandit d'année en année et propose des activités culturelles et inédites dans le canton.



**Les inscriptions sont toujours ouvertes.
Un cours d'essai est offert.**

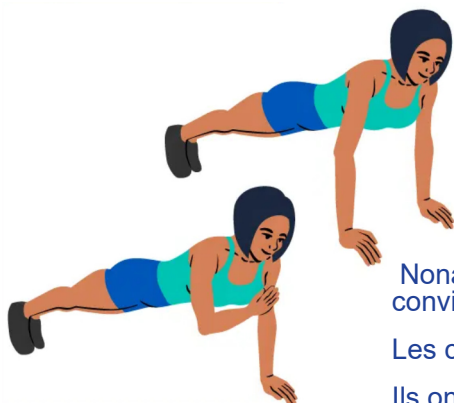
Renseignements :

Auprès de M^{lle} Sandrine Antunes (06 86 85 03 59)

Ou de la présidente Laëtitia MARBOT (06 73 77 64 47)



Nonards Activités Détente



Nonards Activité Détente est une association qui allie sport, santé et convivialité.

Les cours ont repris et se déroulent dans la bonne humeur.

Ils ont lieu le lundi matin de 10h30 à 11h30 à la salle polyvalente de Nonards.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur place à l'heure des cours.



Foot: Entente Sportive Nonards-Altillac



Après une saison « pleine », l'équipe première réintègre le niveau régional et l'équipe 2 retrouve la Départementale 2.

L'équipe fanion remporte le titre de « champions de la Corrèze Départementale 1 » et accède au niveau « Régional 3 ». Le 20 août, elle remporte le « trophée des champions » en battant l' E. S. A. BRIVE (B), vainqueur de la coupe de la Corrèze, sur le score de 2 à 1.



L'équipe B remonte au niveau supérieur (Départementale 2) et remporte le challenge des réserves (4 à 0 en finale contre AUVEZERE)

Chez les jeunes, création du « Groupement des jeunes du Midi Corrèzien »

Après quelques années de mise à l'essai, le Groupement des Jeunes du Midi Corrèzien a enfin vu le jour. Il a été officialisé à partir de cette saison et succède à l'Entente Beynat / Lanteuil, Collonges / Chauffour et Nonards / Altillac.

A la fin de la saison 2024-2025, l'équipe U 13 de l'Entente est « championne de la Corrèze Départementale 1 » et accède au niveau régional « U14 ligue ». Elle remporte aussi la coupe de la Corrèze « futsal ».



Les référents « jeunes et seniors »

« Foot animation » :

- **U5-U6-U7** (nés en 2021-2020 et 2019) : référent Grégory QUINTANE (06 77 04 21 81) avec Hugo BOUSTIE (06 85 82 79 20) et Adrien MERZEAU (06 15 59 14 11).

- **U8-U9** (nés en 2018 et 2017) : référent Dimitri SIRIEIX (06 76 78 69 25) avec Clovis DESSED (06 32 93 73 45) et Cyprien JOUVENEL (06 37 85 20 16).

- **U10-U11** (nés en 2016 et 2015) : référent Guillaume CHASSAL (06 20 48 20 73) et Gladys

« Préformation » :

- **U12-U13** (nés en 2014 et 2013) : référent Guillaume FORSSÉ (07 68 99 38 83) avec Alexis CHAZOULE (06 89 10 84 03) et Yanis BREUIL (06 43 40 18 08).

- **U14 et U15** (nés en 2012 et 2011) : référent Jean-François VAREILLE (06 77 49 51 68) avec David LAFON (06 49 34 18 72) et Jérémie AUTHIER (06 63 76 01 65).



- **U16-U17** (nés en 2010 et 2009) : référent Hervé BESSON (06 89 73 81 45) avec Robbie TRIDON (07 84 65 37 11), Cyril CAMINADE (07 82 15 40 44) et Dorian REYGADES (07 86 04 91 26)

« Seniors »

- **« Régionale 3 »** : Rémi BLAZART (06 11 80 13 37) et Stéphane REYGADES (06 71 62 82 65)

- **« Départementale 2 »** : Jérôme SIRIEIX (07 77 91 64 64), Bruno SABATIE (06 88 23 16 50) et Gérard BLAZART (07 84 60 32 62)

- **« Départementale 4 »** : Thierry CARRIERE (06 26 96 40 42)

Les travaux au stade

Merci à la municipalité de NONARDS pour avoir fait changer en totalité la main courante autour du terrain principal. Cette main courante, mise en place à la création du stade en 1977-78 commençait à montrer des signes de dangerosité.

Grâce à ces travaux, le stade devient plus accueillant.



Les Loisirs de FloCaLène

L'association "les loisirs de FloCaLène" a le plaisir de vous inviter à vivre la magie de Noël dans une ambiance familiale, conviviale et gourmande !

Nos créateurs, artisans et producteurs locaux seront présents pour vous faire découvrir leurs trésors faits main et leurs saveurs régionales.

Vous pourrez vous régaler autour d'un chocolat chaud, d'un vin chaud ou d'une gaufre croustillante !

Samedi 6 décembre de 14h à 17h30

Dimanche 7 décembre de 9h à 17h30

Nouveauté 2025 : une tombola Surprise !

de jolis lots à gagner pour prolonger la féerie et repartir le cœur léger

Un grand merci à Monsieur le Maire et à son équipe pour le prêt de la salle et pour les superbes décorations extérieures toujours très appréciées par petits et grands

Venez nombreux partager un moment de joie, de rencontres et de féerie, lors de cette 3ème édition du Marché de Noël de Nonards.

Société de chasse

Suite à l'assemblée générale du 29/08/2025, le bureau a été ainsi renouvelé :

- Président : **AUDRERIE Pierre**
- Secrétaire : **BOUSTIE Didier**
Secrétaire Adjoint : **LAFFAIRE Patrick**
- Trésorier : **MALMARTEL Pierre**
Trésorier Adjoint : **MARTIN Michel**

La société communale compte environ vingt-cinq adhérents, l'adhésion annuelle est fixée à 50€.

Le plan de chasse 2025/26 comporte 14 chevreuils, trois lâchers de gibier soit 36 faisans sont réalisés.

La société ne dispose pas d'équipe dédiée à la chasse du sanglier d'où une régulation difficile et parfois des dégâts avérés. C'est les deux groupements de chasse limitrophes qui régulent ce gibier avec la départementale comme limite physique.

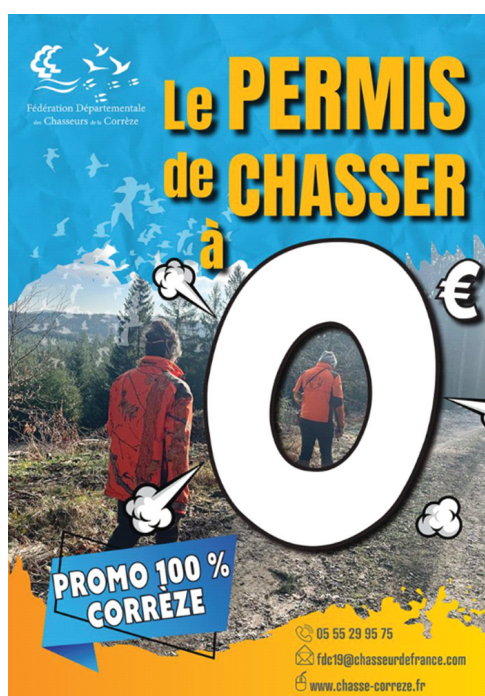
La fédération des chasseurs de la Corrèze redémarre l'Opération Permis à 0€ pour les années 2025 et 2026.

Pour les non-chasseurs souhaitant passer l'examen du permis de chasser, contactez la fédération.

Offre réservée aux résidents corréziens ayant au minimum 16 ans dans l'année.

Les sessions de formation et d'examens sont maintenant complètes pour 2025.

RDV en 2026.



Les amis de la Chapelle St Roch

Association des Amis de la Chapelle St Roch de La Garnie - Fête de la Saint-Roch 2025

Cette année encore, la Fête de la Saint-Roch a rassemblé de nombreux habitants et amis du village autour de moments festifs et chaleureux. Les festivités ont débuté le 14 août avec la soirée DJ en plein air. Le public a pu profiter de l'ambiance assurée par FCRK, Eclectic Cirkus, et enfin Zuno.



Le 15, fête du pain avec cette année Jean Pierre Chauvac qui pour cette édition a repris le flambeau de Gérard Decq.

Merci encore à Gérard pour toutes ses années de confection de bonnes tourtes pour la St Roch et merci à Jean Pierre pour sa précieuse aide et son pain également très réussi.

La journée s'est poursuivie dans une ambiance culturelle avec en début de soirée deux pièces de Tchekhov, jouées en plein air, qui ont ravi le public par leur finesse et leur humour.

Enfin, le 16 août, nous avons célébré Saint Roch comme le veut la tradition, avec l'aide de l'Abbé



Simon Raj Savarimuthu.

La procession à travers le village et la messe à la chapelle Saint-Roch ont été suivies d'un apéritif offert par l'association, puis du traditionnel repas champêtre, moments de partage et de bonne humeur.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle fête — bénévoles, participants, artistes et habitants — ainsi qu'à tous ceux venus partager ces moments conviviaux.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition de la Saint-Roch !



Histoire de la REYMONDIE



Le 15 juillet 1099, la bataille fait rage dans les faubourgs de Jérusalem. Toute la ville est sur le point de céder aux armées croisées, mais une ultime poche de sarrasins tient bon, barricadée dans la Tour de David. L'Émir qui gouverne la

place n'accepte de se rendre qu'au plus brave des chevaliers chrétiens : Raymond IV de Toulouse, dit Raymond de Saint-Gilles.

Ce comte de Toulouse, le plus célèbre de sa lignée, avait mené en Terre Sainte le plus important contingent de croisés, venus délivrer Jérusalem de ceux qui en empêchaient l'accès aux pèlerins. La sincérité de sa démarche, sa piété et sa bravoure le font même être nommé par le Pape chef de la première croisade. Dans son humilité, il refusera après la victoire de recevoir aucun titre sur la Terre où le Christ Lui-même n'a pas voulu être couronné autrement que d'épines. Même, il choisit de continuer de se battre pour défendre les lieux saints, et ne retournera jamais en France.

Cependant, il faut bien assurer la défense de son domaine, qui s'étend du Quercy à la Provence, et qu'il a chèrement acquis avant de partir pour l'Orient ; domaine sur lequel les autres nobles de France ont d'évidentes ambitions. Pour cela, il choisit les plus braves de ceux qui l'accompagnaient, les anoblit, et les renvoie au pays.

C'est ainsi que celui qui ne devait être alors qu'un simple page de la cour du comte, et dont on ignore même jusqu'au nom, mais dont on a remarqué les hauts faits, se trouve fait chevalier. Il reçoit pour mission de défendre le Comté de Toulouse de son voisin, le Royaume de France, aux ambitions peu dissimulées. On confie à celui que la légende a voulu nommer Bertrand une colline (une coste) du domaine de Raymond (de la Raymondie), située à la pointe Nord du Comté. C'est ainsi qu'est érigée en haut de ce qui s'appelle encore la Raymondie une tour de garde, de laquelle on peut bien surveiller la route qui descend de Tulle vers Figeac et Rodez.

La Raymondie existe encore de nos jours. Sur la commune de Nonards, une petite dizaine de maisons marquent ce lieu-dit qui domine aujourd'hui encore de haut la D940. On retrouve sur les murs de l'une de ces maisons, qui était il y a encore quelques décennies une simple grange, des pierres aux tailles anciennes. On y voit notamment des meurtrières, (photo ci contre) ce qui n'est pas courant pour une simple grange. Il est tout à fait probable que les pierres soient issues d'une construction plus ancienne, et aient été réutilisées pour la construction de cette grange. Serait-ce un reliquat de l'antique tour de guet médiévale ?



Il reste aujourd'hui de nombreux Lacoste, tous attachés à leur terre ancestrale, où ils passent dès que possible comme en pèlerinage ; pour le principe de se souvenir que les hommes ne naissent pas dans les choux, et que ce n'est qu'en sachant d'où l'on vient que l'on pourra savoir où l'on va.

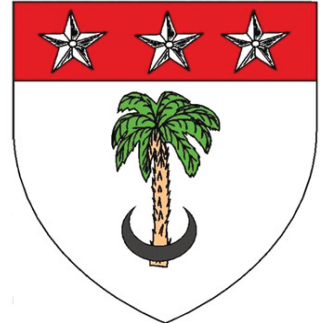
Ce texte nous a été communiqué par **Nathanaël De Lacoste Lareymondie**

Bertrand prend le nom de son domaine :

Bertrand La Coste De La Raymondie.

Ce qui se traduit tout bonnement par « la colline du domaine de Raymond » ; Raymond étant orthographié tantôt avec un 'a', tantôt avec un 'e'.

Sur les armes qu'on lui offre en le faisant chevalier, on retrouve le palmier, référence évidente à la Terre Sainte où il gagna son titre; lequel s'enracine dans un croissant de lune montant, rappel en héraldique des croisades; le tout surmonté d'un chef de gueule aux trois étoiles d'or, qui signalent sur un blason une personne qui s'est particulièrement illustrée au combat.



Les descendants de la famille la Coste de la Raymondie ont fini par descendre de leur colline vers le bourg; probablement lorsque le Comté de Toulouse fut rattaché au domaine royal, en 1271, et que la tour de garde perdit de son intérêt. Ils resteront d'humbles hobereaux, installés toujours dans le pays, quoiqu'on en retrouvera quelques-uns dans les armées royales, ayant suivi le proche comte de Turenne dans ses campagnes, et parfois à la cour du Roi. Peu à peu, ils deviendront notables dans la région, jusqu'à être maires de Meyssac. Le nom lui-même évolue pour atteindre de Lacoste Lareymondie.

Ce n'est qu'en 1905, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'État, que la famille qui a pris le parti de l'Eglise est chassée de la région et se réfugie plus au Nord, en Charente, puis en Vendée, et enfin à Paris.



NUMÉROS ET COORDONNÉES UTILES



SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

MAIRIE NONARDS: 05 55 91 50 08

Nonards@mairie19.fr; www.mairie-de-nonards.fr

2100 Route de La Plaine 19120 Nonards.

lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h, et de 14h à 17h

mercredi de 9h à 12h,

vendredi de 9h à 12h, et de 16h à 19h.

GUICHET de la Gare Bretenoux Biars: Du lundi au vendredi:
10h-13h & 14h30-18h30 TEL: 05 65 10 31 00

ÉCOLE NONARDS: 05 55 91 25 15, **PUY D'ARNAC** 05 55 91 54 92

HARCÈLEMENT SCOLAIRE 3018

RELAIS PETITE ENFANCE (Tudeils) 07 81 43 65 05

rpeidicorrezien@mutualitelimousine.fr

DÉCHETTERIE 06 15 08 67 26 .Ouvert tous les jours de 9h à 12h, et de 14h à 18h. Fermé le mardi.

SIRTOM N° VERT: 0800 204 054 Avenue du 4 juillet 1976 19100 Brive
La Gaillarde 05 55 17 65 10 sirtom@sirtom-brive.fr.

LE RELAIS (Sirtom) (récupération de vêtements et chaussures), 05 55 89 55 17

SAUR 19 AUBAZINE 05 81 31 85 03 Lieu-dit La Courtade, 19190, Aubazine

ASSAINISSEMENT . M. Antoine DUBOIS Technicien assainissement non Collectif Rue Emile Monbrial 19120 Beaulieu-sur-Dordogne
05.55.91.98.98 ou 06.85.01.21.25 a.dubois@midicorrezien.com

COM-COM 05 55 81 31 00 5 Rue Émile Monbrial 19120, Beaulieu sur Dordogne.

Du lundi au jeudi 9h-12h; 13h30-17h, le vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

ATELIERS NUMÉRIQUES: (com-com) Diégo Sanchez 05 55 91 00 04
info@numericmidicorrezien.com

MAISON DU DÉPARTEMENT 05 19 07 81 12 Rue Émile Monbrial 19120 Beaulieu sur Dordogne.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

BUREAU DE POSTE TÉL/ 3631 Du lundi au vendredi DE 10h40 à 12h ET DE 13h à 14h30
Le samedi de 11h à 12h.

URGENCES

SAMU : 15

POLICE SECOURS: 17

SAPEURS POMPIERS: 18 ou 112 (numéro européen d'urgence)

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

CENTRE ANTIPOISON (Bordeaux): 05 56 96 40 80

PHARMACIES DE GARDE: 3237 ou www.3237.fr ou servigardes.fr

SAMU SOCIAL : 115

PRÉVENTION SUICIDE Ligne d'écoute.Tél: 3114

SANTÉ

CABINET MÉDICAL. Maison de santé 05 55 91 21 32

6, Bd Rodolphe de Turenne. 19120, Beaulieu sur Dordogne

PHARMACIE COURTIAL 05 55 91 10 74

De 8h45 à 12h30 et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi, le samedi matin de 8h45 à 12h30
ordobeaulieu@perso.alliadis.net

DON DU SANG

SSIAD (Service Soins Infirmiers à Domicile) 05 55 84 05 05

Rue Monbrial 19120 Beaulieu sur Dordogne

ssiad@midicorrezien.com

https://www.midicorrezien.com/action-sociale-cias/le-ssiad-service-de-

soins-infirmiers-domicile

ADAPAC (Aide à domicile)

DÉPANNAGE

Électricité **ENEDIS** : 09 72 67 50 19 (Zone industrielle Mulatet 190000 Tulle)

URGENCE SÉCURITÉ GAZ GRDF : 0 800 47 33 33

TÉL. ORANGE : 3900 ou assistance.orange.fr ou suivi-des-incidents.orange.fr

AIDES SOCIALES

CAF DE LA CORREZE MSAP Beaulieu tél: 3230

RESTOS DU COEUR

TULLE 05 55 17 68 88 17 Av. Tour de Loyre 19360 Malemort.Restosducoeur.org

SECOURS CATHOLIQUE 06 80 05 42 38. 10 Rue du Gal de Gaulle 19120 Beaulieu . Le mercredi de 14h30 à 17h; le vendredi de 9h30 à 12h

SECOURS POPULAIRE

19, Av. Lobbé 19120 Beaulieu Tél: 06 72 36 89 15

– les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30

40, avenue du Général de Gaulle – 19120 BEAULIEU Tél : 06 07 61 91 48

– les mercredis et samedis de 14h30 à 17h30

le mercredi de 10h à 12h les jours de marché

le vendredi de 10h à 12h les jours de foire

SAMU SOCIAL 115

C.L.I.C (service pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage) 05 55 91 00 04 Instance de Coordination de l'Autonomie Rue Emile-Monbrial 19120 Beaulieu-sur-Dordogne

du lundi au mardi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

le mercredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

du jeudi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

MISSION LOCALE 05 55 17 73 00 8 avenue André-Jalinat

19100 Brive-la-Gaillarde

du lundi au jeudi de 08h45 h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

ASSISTANCE SOCIALE 05 19 07 83 20 Mme Isabelle LORTHOLARIE

Poncher. Collonges la Rouge. Le lundi après-midi sur rendez-vous.

Joignable au Centre Médico Social Départemental de Meyssac

S.O.S VIOLENCES CONJUGALES tél: 3919 inform-elles@orange.fr

BRIVE 05 55 88 20 02 OU 05 55 25 61 52 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h; le vendredi de 9h à 12h

TULLE 05 55 21 92 47 lundis, jeudis et vendredis de 10h à 16h

Pour une écoute de nuit : 05 55 88 03 51

AUTRES SERVICES

CORRÈZE AUTONOMIE 05 55 19 19 19

DÉFENSEUR DES DROITS EN CORRÈZE 05 55 20 56 12

Tulle: alain.barbazange@defenseurdesdroits.fr

Brive: pierre-jean.gagnebe@defenseurdesdroits.fr

FRANCE RENOV 05 55 20 88 96 France-renov.gouv.fr

CORRÈZE TÉLÉASSISTANCE 05 55 86 11 01

1, Impasse de la Perdrix Soleilhavoup 19460 Naves

www.correzeteleassistance.com

SERVICE PORTAGE DES REPAS

05.55.84.05.05

Mail : cias@midicorrezien.com

https://www.midicorrezien.com/action-sociale-cias/repas-domicile

